



Compte rendu du Comité de pilotage du contrat de progrès territorial Chavanon en action 2022

Le 12/12/2022 à Bourg Lastic

Rédigé par J. COLLET et E. LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Personnes présentes :

Amandine COMBY, Maison de l'eau et de la pêche 19

Audrey NADALLE, DDT 63

Bastien PREVOST, Haute Corrèze Communauté

Cécile ALAUX, DDT 63

Christian CHANSEAUME, AAPPMA Bourg Lastic et FDAAPPMA 63

Corinne MELLET, FR CIVAM Auvergne

Didier BEAUMONT, Mairie d'Eygurande

Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Florien ROBERT, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans

Franck BOUTOT, Conseil départemental de la Corrèze

Gérard CHAUCOT, Mairie de Bourg Lastic

Gérard FAURE, Mairie de Briffons

Grégoire GONTHIER, CNPF Nouvelle Aquitaine

Jules EYROLLES, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans

Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin

Julie LEBLANC, Chambre d'agriculture de la Creuse

Mathilde MAS, EDF hydro

Pascal GAULON, Mairie de Fernoël et Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans

Patricia FAURE, AAPPMA Bourg Lastic

Pierre PEYRARD, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Sophie CATOIR, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

Stéphane PETITJEAN, FDAAPPMA 19

Thibault RACHER, Communauté de communes Dôme Sancy Artense

Personnes excusées :

Bernard POUYAUD, PNR de Millevaches en Limousin

Cyril PETITPAS, DREAL Nouvelle Aquitaine

Gabriel METEGNIER, GMHL

Laurent GOVAL, DDT 23
Leslie FRULEUX, Chambre d'agriculture 19
Michaël CHARBONNEL, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Mylène MALBRUNOT, OFB 63
Patrick DEPALLE,
Romain LEGRAND, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Thierry ROCHE, SNCF
Yohann FUENTES, Région Nouvelle Aquitaine



Préambule

Eloïse LE ROUX excuse M. Bernard POUYAUD, Président du Comité de pilotage du contrat de progrès (CPT) Chavanon qui n'a pu être présent et rappelle l'ordre du jour.

Rappels du contexte et des objectifs

Les caractéristiques du bassin versant du Chavanon et du contrat sont présentées. Le CPT a été signé en début d'année 2021. Il réunit 27 porteurs de projets et 6 financeurs pour un budget prévisionnel de 5.3 millions d'euros sur 5 ans (2021-2025). Les actions sont réparties en 3 volets et 12 thématiques. Les différents objectifs du CPT sont rappelés. L'objectif de maintenir / améliorer la qualité des débits des cours d'eau est souligné étant un des objectifs qui a émergé du bilan du 1^{er} contrat.

Bilan général 2022

Le budget prévisionnel 2022 inscrit au CPT Chavanon est de 1 778 021 € TTC. Chaque fin d'année, il est demandé aux maîtres d'ouvrage d'ajuster le montant prévisionnel de leurs actions de l'année n+1 au plus juste afin d'avoir une meilleure vision des futures réalisations. Le montant prévisionnel ajusté pour 2022 est de 1 312 699 €. Au final, le montant engagé au 01/12/2022 est de 1 152 960€ TTC soit un taux de réalisation financière de **65% par rapport au montant prévisionnel 2022 et de 88% par rapport au montant ajusté**. Les actions pour l'année 2022 concernent 22 maîtres d'ouvrages et 46 fiches actions. Ce taux de réalisation est expliqué en parti par un report des travaux d'assainissement non collectif, un report des études sur les schémas directeur d'assainissement collectif et un manque de co-financement de certaines actions. Le bilan 2022 et les perspectives 2023 sont présentées par thématique.

Bilan 2022 et perspectives 2023 par thématique

Volet A : Lutte contre les pollutions

Pour 2022, le taux de réalisation du volet A est de 0% du fait :

- Du report à l'année 2023 de l'opération groupée concernant la réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectifs.
- De la non consommation de l'enveloppe dédiée à l'aménagement ou à l'effacement d'étangs (enveloppe pour des opérations d'opportunités non identifiées lors de la rédaction du programme d'actions).

En 2023, 24 000 € dédié à l'étang du Randeix avaient été fléchés et ne seront pas consommés. L'étang a été mis en assec en 2022 et il a été fait le choix de ne pas intervenir sur la digue en

2023, l'ouverture du système de vannage étant suffisant. Au total, le montant ajusté pour 2023 est de 238 000 € lié à l'opération ANC.

Volet B : Restauration des milieux aquatiques



1. Développement de pratiques agricoles respectueuses des ZH et MA

Pour 2022, le taux de réalisation est de 44% et correspond aux actions réalisées par le FR CIVAM Auvergne et à la mise en place du collectif expérimental d'accompagnement des agriculteurs. Ce collectif, composé des partenaires signataires ou non du contrat, est accompagné par un prestataire. Le Parc porte administrativement et financièrement cette opération mais le fonctionnement du collectif, le choix des thématiques abordées, le niveau d'ambition sont définis par l'ensemble des partenaires. Trois rencontres ont déjà eu lieu et ont permis un échange de connaissances et d'identifier un certain nombre de sujets à traiter et d'amorcer une réflexion collective. Une journée technique autour de l'accompagnement des agriculteurs sur la gestion des ripisylves a été organisée. Ce collectif continuera sa démarche en 2023.

En 2023, le FR Civam Auvergne et la Chambre d'agriculture de la Creuse accompagneront les exploitants au travers de diagnostics individuels, de formations collectives et de journées techniques.

Comme en 2021, l'ADAPA n'a pas pu réaliser son animation auprès des agriculteurs par manque de co-financement.

2. Préserver / entretenir les cours d'eau

Pour 2022, le taux de réalisation est de 12%. Les montants prévisionnels inscrits au contrat ont été modifiés suite à la rédaction en 2021 d'un PPG unique à l'échelle du bassin versant du Chavnon. Les actions portées par la communauté de communes Chavnon Combraille et Volcans ont été reportées à 2023 dû à l'expiration de leur DIG. Les travaux de Haute Corrèze Communauté et de Dôme Sancy Artense sont présentés.

Les perspectives pour 2023 sont la réalisation d'une DIG commune entre les communautés de communes Dôme Sancy Artense et Chavnon Combraille et Volcans. Les montants 2023 pour les travaux cours d'eau ont été ajustés par les EPCI par rapport au PPG.

Concernant l'outil financier OPAFE sur la gestion sylvicole, aucun dossier n'a été déposé en 2022 par les propriétaires forestiers. Cette non réalisation est en partie due au plan de relance de l'Etat permettant des aides financières pour la plantation avec des conditions moins exigeantes que le règlement OPAFE. Un nouveau règlement OPAFE sera rédigé début 2023.

3. Préserver les zones humides

Les actions de cette thématique sont assurées par les deux Conservatoires d'espaces naturels. Le CEN Auvergne n'a pas pu réaliser les actions de restauration inscrites au contrat par manque de co-financement européen. Sophie CATOIR du CEN Nouvelle Aquitaine a fait un zoom sur les zones humides et les actions du conservatoire. La présentation est annexée au présent compte rendu. Il ressort que le bassin versant du Chavnon a une proportion de zones humides importantes notamment sur la partie néo-aquitaine. Le CEN a acquis des parcelles sur lesquelles des plans de gestion ont été ou vont être rédigés. Ainsi, des travaux vont pouvoir être réalisés permettant d'avoir des chantiers « vitrines » sur le territoire. L'animation de la CATZH a été essentiellement dédiée aux adhérents des paiements pour services environnementaux (PSE). Les membres du COPIL souhaite qu'un bilan des PSE soit réalisé (cf. encadré ci-dessous). Il est important de valoriser les actions qui se font sur le territoire même si elles sont hors contrat.

Stéphane PETITJEAN explique qu'un inventaire des zones humides à l'échelle nationale va avoir lieu via un outil de modélisation. Cet outil est testé actuellement sur certains territoires dont la Vézère. C'est un outil d'aide à la décision qui ne peut remplacer un inventaire terrain.

Christian CHANSEAUME informe les membres du COPIL qu'une actualisation de la cartographie des cours d'eau par les services de l'Etat en Puy-de-Dôme a été réalisée. De plus, il souhaiterait qu'une cartographie des zones humides disparues (drainage) soit réalisée.

Sophie CATOIR explique que cette cartographie sera possible lorsque les données LIDAR seront disponibles.

BILAN PSE Ramade 2020-2022 :

La Ramade est l'un des 30 territoires test du dispositif PSE porté par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Un cahier des charges unique à l'échelle Adour Garonne a été mis en place. Ce cahier des charges tient compte entre autre de la présence d'infrastructures agro-écologiques ce qui explique les très bonnes notes sur le territoire. Cependant leurs fonctionnalités ne sont pas prises en compte. Ainsi, 4 exploitants ont adhéré aux PSE en 2020 (609 ha de SAU) avec une moyenne des notes de l'audit de 28/30. Le montant des paiements est de 56 000€ pour le territoire par an. 3 des 4 exploitants ont adhéré à la CATZH et 1 exploitant a intégré le label haie. Sur ce même territoire des MAEC étaient en cours lors de la première année des PSE. De ce fait, de nombreux exploitants n'ont donc pas été éligibles au dispositif PSE.

4. **Restauration de la continuité écologique**

Pour l'année 2022, le taux de réalisation est de 124%. Les travaux sur le seuil du Chaluset (maîtrise d'ouvrage SNCF), ont été réalisés afin de restaurer la continuité écologique sur la Clidane. La SNCF a fait réaliser une vidéo des travaux qui sera transmise aux membres du COPIL dès réception du rendu final.

Le Département du Puy-de-Dôme a réalisé des travaux sur 3 de ses ouvrages (report de 2021). La nature des travaux est présentée par Pierre Peyrard (cf diaporama). Deux autres ouvrages seront mis aux normes en 2023 (report de 2022). Ces travaux ont permis la restauration de la continuité écologique sur un linéaire de cours d'eau important.

En 2023, une enveloppe globale de 30 000€ pour l'aménagement ou l'effacement d'ouvrages est prévue pour des actions sur la continuité écologique non identifiées lors de la rédaction de la programmation.

Volet C : Animation, communication, suivis

1. **Animation**

Le taux de réalisation pour l'année 2022 est de 96% . Cette thématique correspond aux postes de coordonnateur, de techniciens rivière et de l'animation de la cellule d'assistance technique zones humides (CAT ZH). En 2022, le PNR de Millevaches a organisé des commissions thématiques et des journées techniques interbassins (Chavanon, Creuse, Vienne) afin de favoriser les échanges entre les différents techniciens. Le format d'échanges interbassins sera reconduit en 2023.

Le PNR de Millevaches a commencé à développer un nouvel outil de suivi des contrats appelé OCARHY pour remplacer l'OSCTMA devenu obsolète. OCARHY (Outil de CARTographie des Hydrosystèmes) est un outil open source créé par Charente eau, structure avec laquelle le PNR travaille étroitement pour le développement. En 2022, le module diagnostic a été mis en place et présenté aux partenaires. En 2023, le module programmation sera développé et la migration des données de l'OSCTMA et des maitres d'ouvrages vers ce nouvel outil sera effectuée.

2. **Sensibilisation / Communication**

Pour 2022, le taux de réalisation pour l'année 2022 est de 95%. LNE a réalisé 13 journées de sensibilisation auprès de 10 classes. Le PNR de Millevaches a participé au Festival Signé nature en proposant une balade commentée, une conférence et une animation jeu : « le cours d'eau ».

En 2023, le PNR de Millevaches souhaite organiser une deuxième édition de Chavanon en fête. La mairie et l'AAPPMA de Bourg Lastic ayant exprimé une forte motivation pour le projet, il a été décidé de faire cette 2^{ème} Edition sur cette commune. Un des lieux potentiels évoqués est la carrière de M. Farges qui a l'avantage de pouvoir accueillir beaucoup de monde et d'être



en bord de cours d'eau. En cas de mauvais temps, plusieurs alternatives ont été évoqué comme lieu de repli, tel que l'espace jeunesse. La date n'est pas encore arrêtée. Un doodle est proposé aux partenaires en annexe du présent compte rendu afin de fixer une date. Une première mouture de la programmation est présentée. Cette base n'est pas définitive et les partenaires sont invités à proposer leurs idées et à faire remonter leur volonté de participer à l'organisation de cette journée. Stéphane PETITJEAN indique qu'il souhaite que cette édition :

- Mette en valeur l'apport du contrat sur le territoire en terme financier,
- Valorise le réseau professionnel
- Explore la relation entre le public et leur environnement.

En parallèle, le PNR accompagné du vidéaste Arnaud Jamin, travaille avec 4 classes à la réalisation d'un film autour de l'eau. Le film sera diffusé lors de la fête du Chavanon et les élèves seront invités à partager leur expérience avec le public.

3. **Suivis scientifiques**

Pour 2022, le taux de réalisation est de 162%. Ce taux est expliqué par la réalisation de pêches électriques en 2022 non prévues au contrat du fait de l'état des lieux initial non complet en 2021. Stéphane PETITJEAN indique que la station sur le ruisseau de Feyt intègre le réseau permanent de suivi de la FDAAPPMA 19 (thermie et piscicole). Trois sondes limnimétriques ont été installées en 2022 sur le bassin par le PNR. L'installation d'une 4^{ème} sonde sur le Chavanon est à l'étude. Le GMHL a réalisé des suivis amphibiens. Une nouvelle station de triton crêté a été observée sur la commune de Verneugheol.

En 2023, ces suivis seront poursuivis. La MEP réalisera les suivis IBGN (tous les deux ans) et le GMHL en plus des suivis amphibiens effectuera, comme en 2021, des suivis Loutré et campagnol amphibie.

4. **Amélioration des connaissances**

Des prospections écrevisses à pattes blanches et moules perlières ont été réalisées. La MEP 19 a fait cette année des prélèvements ADN environnemental en plus des relevés par nasses. L'écrevisse à pattes blanches a été contactée uniquement sur le ruisseau de la Loubière.

Les inventaires zones humides n'ont pu être réalisés par le CEN Auvergne faute de co-financement européen.

5. **Etudes complémentaires**

L'ensemble des diagnostics assainissement collectif est reporté à 2023 d'où un montant ajusté plus important que le prévisionnel.

Temps d'échanges

Il est rappelé que les demandes de subvention pour l'animation 2023 sont à faire avant le 31 décembre 2022.

Le Département de la Corrèze a depuis juillet 2022 de nouvelles modalités d'aides :

L'assainissement peut être financé même sur les masses d'eau non prioritaires

Les EPCI sont financés uniquement s'ils lèvent la taxe GEMAPI

La communauté de communes Dôme Sancy Artense va mettre en place la taxe GEMAPI.

Les partenaires n'ont plus de questions, la séance est levée.